

Compte rendu et Procès-verbal n° 67

Réunion du Comité de Direction : le 28/03/2022

Président *Monsieur Emmanuel PARISSE*
 Vice-président *Monsieur Martial HILAIRE*
 Secrétaire *Monsieur Julien CLAUDEL*

Membres en exercice	Présents	Votants	Pouvoirs
18	12	11	0

Le vingt-huit mars deux mille vingt-deux, à dix-huit heures, le comité de direction dûment convoqué, s'est réuni dans la salle des fêtes de Fays (88600)

TITULAIRES			Présent	Excusé	Votant	Pouvoir	SUPPLEANTS			Présent	Excusé	Votant	Pouvoir
M	ADAM	Damien	X	X			M	MOULIN	Patrick				
M	AUBERT	Francis	X	X			Mme	VAUBOURG	Jessica				
M	DIVOUX	Philippe	X	X			Mme	FORQUIN LAURENT	Josette	X			
M	DURAIN	Ludovic					M	BOON	Olivier				
Mme	FLEURENCE	Allégra					M	PARMENTELAT	Pascal				
M	GUILLOT	Jean-François					M	HABY	Jean-Albert				
M	HARAUX	Jean-Marie	X	X			Mme	DAL POZ	Nathalie				
M	HILAIRE	Martial	X	X			M	MANGEL	Joël		X		
Mme	HOLTUIS	Fenneke	X	X			M	FIALEK	Eric				
M	LEGRAND	Cédric	X	X			M	BOUTIN	Maurice				
Mme	LÉTOFFÉ	Béatrix	X	X			M	BISTON	Christian				
Mme	MAIRE	Anna					M	POIFOULOT	Jérôme				
Mme	MANGIN	Joëlle		X			M	IRTHUM	Marc	X		X	
M	MENTREL	Jean-Louis		X			M	MASY	Denis		X		
Mme	MOULIN	Françoise	X	X			Mme	GUILLOT	Laure				
M	PARADIS	Philippe		X			M	MANGIN	Raphaël				
M	PARISSE	Emmanuel	X	X			M	NOURDIN	Patrick				
M	THIRIET	Jean-Louis					M	BARETTE	Yohan				

- Feuille d'émargement annexée au présent PV
- La séance est ouverte à 18h07 sous la présidence de Monsieur Emmanuel PARISSE
- **Approbation du compte rendu du comité de direction du 13/01/2022**

Le compte rendu du comité de direction du 13/01/2022 est approuvé sans remarque ni réserve

Il remercie la municipalité de Fays pour le prêt de la salle des fêtes qui abrite la présente réunion du comité de direction.

ORDRE DU JOUR

1 Délibérations

- N°01-28.03.2022 : Tarifs des visites, des animations et des commissions sur billetterie,
- N°02-28.03.2022 : Approbation du rapport d'activités 2021,
- N°03-28.03.2022 : Approbation du compte de gestion 2021 et bilan 2021,
- N°04-28.03.2022 : Approbation du compte administratif 2021 et affectation du résultat,
- N°05-28.03.2022 : Approbation du budget primitif 2022,
- N°06-28.03.2022 : Autorisation au Président de signer la convention de partenariat ANCV,
- N°07-28.03.2022 : Autorisation au Président de signer une convention avec la CCB2V.

2 Points info

- Bilan des animations aux vacances de février
- Projet « 1001 gares »
- Compte-rendu réunion avec la CCB2V

3 Points travail

- Foire de printemps, stand de l'OT
- Lancement de la saison 2022
- Action culturelle : création d'un groupe de travail
- Achat/revente VAE

4 Questions diverses

Désignation du secrétaire de séance

M. Julien CLAUDEL est désigné secrétaire de séance

1 – DELIBERATIONS

Au cours de cette séance, le comité de direction s'est prononcé sur les dossiers suivants :

N°01-28.03.2022 : Tarifs des visites, des animations et des commissions sur billetterie

Vu la délibération 03-18/03/2015 de la séance du comité de direction du 18 mars 2015, concernant la création d'une régie de recettes et d'avances.

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 17/03/2015 ;

Escape game « Temps mort » (3 à 6 personnes)	15,00€
Commission billetterie	0,80€

M. Emmanuel Parisse, président de l'Office de Tourisme, propose au vote les tarifs ci-dessus.

**Le Comité de Direction, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Approuve les tarifs proposés tels que présentés ci-dessus.**

N°02-28.03.2022 : Approbation du rapport d'activités 2021

Préalablement au vote :

Le directeur présente le rapport d'activités notamment les statistiques de fréquentation, les services marchands, les données concernant l'hébergement et la restauration ainsi que les actions et projets réalisés ou en cours.

Une année une nouvelle fois marquée par la crise sanitaire à laquelle s'ajoute une météo très capricieuse sur la saison estivale.

Le Comité de Direction,

Dans le cadre du projet de développement du territoire et afin d'assurer la réalisation des objectifs dans le domaine du tourisme, l'Office de Tourisme Bruyères Vallons des Vosges (EPIC), est au service de l'organisation touristique territoriale.

Au sein de l'EPIC, le Comité de Direction est chargé de délibérer chaque année sur toutes les questions intéressant le fonctionnement et l'activité de l'Office de Tourisme Communautaire, et notamment sur le rapport d'activités de l'année écoulée.

A cet effet, le Directeur de l'EPIC de Tourisme Communautaire fait un rapport sur l'activité de l'Office de Tourisme Communautaire qui est soumis au Comité de Direction par le Président puis au Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Bruyères Vallons des Vosges.

- Vu l'article 11 des Statuts de l'EPIC de Tourisme Communautaire ;
- Vu l'article R 133-13 du code du tourisme ;
- CONSIDÉRANT que le rapport d'activités a pour objet de dresser le bilan de l'activité de l'EPIC de Tourisme Communautaire et d'apporter une information à l'ensemble des élus membres siégeant au sein du Comité de Direction ;
- CONSIDÉRANT que ce document pourra également être utilisé pour présenter l'activité de l'Office de Tourisme Communautaire à d'autres partenaires et acteurs locaux ;

Le Comité de Direction, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité,

Le rapport d'activités 2021 de l'Office de Tourisme tel qu'annexé à la présente délibération

N°03-28.03.2022 : Approbation du compte de gestion 2020 et du bilan 2020

Il est présenté au vote du Comité de Direction afin de clôturer l'exercice budgétaire 2021.

Le directeur précise que le Compte de Gestion doit être conforme au Compte Administratif. Ce second document budgétaire synthétise les opérations comptables passées par le Directeur de l'EPIC en 2021. Il souligne, par ailleurs, que le Compte administratif ne peut être voté tant que le Compte de Gestion n'a pas été approuvé.

Pour l'exercice 2021, le compte de gestion fait apparaître les résultats suivants :

• Résultats de l'exercice 2021

Comptes de gestion du Trésorier Principal arrêtés au 31 décembre 2021 comme suit :

- Résultat d'exploitation : - 18 018,38 €
- Résultat d'investissement : 5 976,94 €

• Reprise des résultats de l'exercice N-1

- Excédent d'exploitation reporté : 30 583,26 €
- Excédent d'investissement reporté : 3 517,74 €

• **Résultats de clôture du Compte de Gestion** du Trésorier Principal sont arrêtés au 31 décembre 2021 comme suit

- Résultat de clôture d'exploitation : 12 564,88 €
- Résultat de clôture d'investissement : 9 494,68 €

DEPENSES			2021
	SECTION D'EXPLOITATION	BP + DM	Réalisé
011	Charges à caractères générales	62 176,32	54 194,79
012	Charges de personnel et frais assimilés	109 830,00	107 180,58
042	Opération d'ordre d'amortissement	5 976,94	5 976,94
65	Formation	3 900,00	2 401,25
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés	100,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00
	Total dépenses exploitation	181 983,26	169 753,56
D002	Déficit d'exploitation N-1 reporté	0,00	0,00
		181 983,26	169 753,56

RECETTES			2021
	SECTION D'EXPLOITATION	BP + DM	Réalisé
13	Atténuations de charges	2 000,00	2 963,89
70	Vente de prod. fabriqués, presta. de services	18 400,00	16 929,93
74	Subventions d'exploitations	98 000,00	98 000,00
75	Autres produits de gestion courante	18 000,00	31 129,52
76	Produits financiers	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	15 000,00	2 711,84
	Total recettes exploitation	151 400,00	151 735,18
R002	Excédent d'exploitation N-1 reporté	30 583,26	0,00
		181 983,26	151 735,18

	SECTION INVESTISSEMENT	BP + DM	Réalisé
16	Remboursement d'emprunt	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	1 800,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	7 694,68	0,00
020	Dépenses imprévues		0,00
	Total dépenses investissement	9 494,68	0,00
D001	Déficit d'investissement N-1 reporté	0,00	0,00
		9 494,68	0,00

	SECTION INVESTISSEMENT	BP + DM	Réalisé
106	Affectation de résultat (1068)	0,00	0,00
13	Subvention d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilés	0,00	0,00
28	Amortissements des Immobilisations	5 976,94	5 976,94
021	Virement de la section d'exploitation	0,00	0,00
	Total recettes investissement	5 976,94	5 976,94
R001	Excédent d'investissement N-1 reporté	3 517,74	0,00
		9 494,68	5 976,94

Au 31 décembre 2021, le bilan de l'Office de Tourisme s'établit comme suit :

ACTIF			
	Brut	Amort.	Net
Immobilisation incorporelles	9 588,00	8 906,00	682,00
Immobilisation corporelles	13 449,46	6 263,44	7 213,22
Immobilisations financières			
Total des actifs immobilisés	23 037,46	15 142,24	7 895,22
Créances			8 075,35
Disponibilités			46 593,21
TOTAL ACTIFS			54 668,56
Compte de régularisation			0,00
TOTAL ACTIF			62 563,78

PASSIF	
Réserve	17 389,90
Report à nouveau	30 583,26
Résultat de l'exercice	-18 018,38
TOTAL FONDS PROPRES	29 954,78
Provisions pour risques et charges	0
Dettes financières à long terme	0
Dettes à court terme	1 929,00
TOTAL DETTES	1 929,00
Compte de régularisation	30 680,00
TOTAL PASSIF	62 563,78

Le Comité de Direction, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

D'approuver les comptes de gestion 2021

D'approuver le bilan 2021 de l'Office de Tourisme.

N°04-28.03.2022 : Approbation du compte administratif 2021 et affectation du résultat.

Préalablement au vote :

Des interrogations sur le rendement et le suivi de la taxe de séjour s'ensuivent (comme l'année passée), ce point fait l'objet d'une prochaine délibération. Le Président explique que l'Office de Tourisme s'occupe des déclarations et que la CC s'occupe de la perception de cette taxe sur la base des déclarations.

Le comité de direction,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021,

Statuant sur l'exécution du budget **de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires.**

FONCTIONNEMENT	RÉALISÉ
Recettes de fonctionnement	151 735,18 €
Dépenses de fonctionnement	169 753,56 €
Dépenses à réaliser	0,00 €
Recettes à réaliser	0,00 €
RESULTAT EXERCICE 2021	-18 018,38 €
Résultat de fonctionnement N-1	30 583,26 €
RESULTAT A AFFECTER	12 564,88 €
INVESTISSEMENT	RÉALISÉ
Recettes d'investissement	5 976,94 €
Dépenses d'investissement	0,00 €
Dépenses à réaliser	0,00 €
Recettes à réaliser	0,00 €
RESULTAT EXERCICE 2021	5 976,94 €
Résultat d'investissement N-1	3 517,74 €
RESULTAT A REPORTER	9 494,68 €

Le Président propose l'affectation du résultat comme suit :

AFFECTATION au R1068	0,00 €
Report des résultats de fonctionnement / R002	12 564,88 €
Report du solde d'exécution d'investissement / R001	9 494,68 €

Avant le vote, le Directeur quitte la salle de réunion.

Le Comité de Direction, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,
D'approuver le compte administratif 2021
D'approuver l'affectation du résultat 2021

N°05-28.03.2021 : Approbation du budget primitif 2022

Vu l'article L133-7 du code du tourisme concernant les recettes admises au budget de l'Office de Tourisme.

DEPENSES		2022
	SECTION D'EXPLOITATION	BP + DM
011	Charges à caractères générales	73 927,94
012	Charges de personnel et frais assimilés	102 460,00
042	Opération d'ordre d'amortissement	2 976,94
65	Formation	1 500,00
69	Impôts sur les bénéficiaires et assimilés	100,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00
	Total dépenses exploitation	180 964,88
D002	Déficit d'exploitation N-1 reporté	0,00
		180 964,88

RECETTES		2022
	SECTION D'EXPLOITATION	BP+ DM
13	Atténuations de charges	0,00
70	Vente de prod. fabriqués, presta. de services	19 400,00
74	Subventions d'exploitations	110 000,00
75	Autres produits de gestion courante	25 000,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits exceptionnels	14 000,00
	Total recettes exploitation	168 400,00
R002	Excédent d'exploitation N-1 reporté	12 564,88
		180 964,88

	SECTION INVESTISSEMENT	BP + DM
16	Remboursement d'emprunt	0,00
20	Immobilisations incorporelles	2 500,00
21	Immobilisations corporelles	9 971,62
020	Dépenses imprévues	
	Total dépenses investissement	12 471,62
D001	Déficit d'investissement N-1 reporté	0,00
		12 471,62

	SECTION INVESTISSEMENT	BP + DM
106	Affectation de résultat (1068)	0,00
13	Subvention d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilés	0,00
28	Amortissements des Immobilisations	2 976,94
021	Virement de la section d'exploitation	0,00
	Total recettes investissement	2 976,94
R001	Excédent d'investissement N-1 reporté	9 494,68
		12 471,62

M. Emmanuel Parisse, président du Comité de Direction, propose au vote le budget primitif 2022 tel qu'il apparaît en équilibre dans le tableau ci-dessus.

Le Comité de Direction, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve le budget primitif 2022 de l'EPIC Office de Tourisme Bruyères Vallons des Vosges

N°06-28.03.2022 : Autorisation au Président de signer la convention de partenariat ANCV

Préalablement au vote, le directeur expose l'objet de la convention. Il précise que cette convention a pour objectif de répondre à une demande grandissante des visiteurs de l'Office de Tourisme Bruyères Vallons des Vosges.

Il s'agit de conclure un partenariat avec l'Agence Nationale des Chèques Vacances (ANCV). Ce partenariat permettra à l'Office de Tourisme d'accepter les chèques vacances comme moyen de paiement.

Il est proposé d'accepter les chèques vacances uniquement pour la location des VTT et VAE.

La convention avec l'ANCV est conclue gratuitement pour une durée indéterminée. L'ANCV s'octroie une commission de 2,5% sur le montant total des chèques vacances envoyés par l'OT.

Cette présentation faite, le Président demande à l'assemblée de se prononcer sur ce projet de convention.

Le Comité de Direction, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Autorise le Président à signer la convention de partenariat avec l'ANCV

N°07-28.03.2022 : Autorisation au Président de signer une convention avec la CCB2V

Préalablement au vote, le Président expose l'objet de la convention. Il précise que cette convention a pour objectif de simplifier la procédure de taxe de séjour, permettant à l'OT d'avoir une visibilité sur l'ensemble de la démarche.

Il s'agit de permettre à l'agent en charge du réseau des socioprofessionnels une visibilité sur les paiements de la taxe de séjour. Ainsi l'OT aura la possibilité de répondre aux demandes des hébergeurs.

L'agent mis à disposition serait alors désigné régisseur suppléant pouvant ainsi collecter les paiements et avoir un accès consultatif sur le compte de la régie. Un volume horaire de 2 heures par semaine est convenu pour cette tâche. Aucune contrepartie financière ne sera demandée à la CCB2V.

Cette présentation faite, le Président demande à l'assemblée de se prononcer sur ce projet de convention.

Le Comité de Direction, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Autorise le Président à signer la convention de partenariat CCB2V

2 – POINT INFORMATION

Bilan des animations aux vacances de février

Claire, conseillère en séjour responsable des animations présente le bilan des animations organisées lors des vacances de février.

Elle explique que l'OT a proposé, en partenariat avec l'association « Il est encore temps en déodaté », un escape game dont la dimension de sensibilisation à la biodiversité a rencontré un grand succès. 13 équipes ont été accueillies, soit une cinquantaine de personnes, majoritairement originaires du secteur.

D'autres animations ont été développées par des partenaires comme le Moulin de Xamontarupt, la section locale du Club Vosgien ou Mme Mentrel.

Sur la période, 290 personnes ont été accueillies à l'OT (contre 283 l'année dernière).

Projet « 1001 gares »

Le Directeur rappelle que le groupe de travail dédié à ce projet s'est réuni le 1^{er} mars dernier afin de définir l'action de l'OT sur le projet « 1001 gares ». En l'absence d'un porteur de projet, l'OT ne se lancera pas sur ce dossier.

La Communauté de Communes développera prochainement une action globale sur son territoire, dont le projet de la gare pourrait être associé.

La participation de l'OT s'arrête donc ici, jusqu'au développement d'un potentiel projet touristique sur le site.

Compte-rendu réunion avec la CCB2V

Le Président annonce à l'assemblée qu'il a rencontré Mme la Présidente de la CCB2V, accompagnée du Vice-Président au Tourisme et du Directeur de l'OT.

Plusieurs sujets ont été abordés dont le montant de la subvention annuelle, l'achat et la revente des VAE ainsi que le développement de projets touristiques.

A noter que la CC de Gérardmer souhaite développer une voie verte dans la vallée de la Vologne. Il sera donc intéressant que l'OT participe activement à ce projet, en lien avec la CCB2V afin de relier notre territoire à celui de Gérardmer.

3 – POINTS A TRAVAILLER

3.1 Foire de Printemps

Le Directeur rappelle que l'Office de Tourisme ouvre ses portes lors de la foire de printemps organisée à Bruyères par l'association des commerçants. La foire aura lieu le dimanche 8 mai 2022. Traditionnellement, l'OT est ouvert comme tous les jours, cependant, la présence d'exposant sur le trottoir nuit à la visibilité de l'établissement et réduit drastiquement sa fréquentation.

Il est alors proposé au Comité de Direction de demandé un espace exposant sur la rue du Cameroun, juste devant l'OT. Un employé sera présent sur la journée.

Des permanences de 2h vont être créées afin que les membres du comité de direction puissent participer à cette manifestation.

3.2 Lancement de saison 2022

Le Président indique que la Pisciculture Dalleu à Faucompière a été contactée est accepte d'être le lieu du prochain lancement de saison qui aura lieu le jeudi 16 juin à partir de 17h30.

Le programme sera établi prochainement mais restera dans la lignée des précédentes éditions, à savoir : discours et accueil, visite du site, buffet de dégustation, présentation des nouveautés.

A noter que l'idée de faire ce lancement de saison à la piscine intercommunautaire de Bruyères a été lancée. L'OT étudiera la faisabilité de cette idée pour l'année 2023.

3.3 Action culturelle : création d'un groupe de travail

Le Président rappelle qu'au dernier comité de direction, la création d'un groupe de travail sur l'action culturelle de l'OT avait été annoncée. Le directeur est chargé de la création de ce groupe et de l'organisation d'une première réunion.

3.4 Achat/revente des VAE

En 2021, plus de 3000€ ont été injectés dans l'entretien du parc des VAE. Ce montant est trop important et s'explique par le vieillissement du parc. Si 4 VAE ont bien été achetés en 2022 (2 par la CCB2V et 2 par l'OT), l'idée présentée ici est de revendre les VAE après la saison estivale.

Cette nouvelle organisation permettra de limiter grandement l'impact de l'entretien tout en proposant à la location un parc neuf et performant.

L'OT se rapprochera des Cycles PICART de Gérardmer pour étudier cette possibilité.

4 – QUESTIONS DIVERSES

- **Nouvelle activité : Escape game l'Apéro**

Il est présenté aux membres du Comité de Direction le projet d'une nouvelle activité intitulé Escape Game l'Apéro. Le principe est de proposer à la location une glacière contenant toutes les victuailles nécessaires à un apéritif dinatoire avec des produits locaux. Les joueurs devront résoudre des énigmes afin de débloquer au fur et à mesure du temps, les différents produits.

Le concepteur conseille de fixer le tarif de location entre 23 et 30€ par personne en fonction du nombre de joueurs.

Claire et Julien étudient les possibilités et sont en contact avec les producteurs et revendeurs locaux.

Une délibération sera proposée au prochain comité de direction.

- **Projet de convention avec le SDIS des Vosges**

Le Président annonce que Julien CLAUDEL, Directeur de l'OT est également Pompier Volontaire à la caserne de Bruyères.

Une rencontre a eu lieu entre le Chef de Centre de Bruyères, un officier du SDIS, le Président et le Directeur de l'OT, afin d'étudier la possibilité d'une convention.

Cette dernière permettrait au Directeur de se rendre disponible pour les interventions en cas de force majeure, de se rendre disponible pour les formations (à hauteur de 5 jours par an).

La convention va être étudiée par le Président et fera l'objet d'une délibération lors du prochain Comité de Direction.

- **Topoguide**

La nouvelle version du topoguide sortira première quinzaine de mai.

L'ordre du jour étant épuisé,

Le Président déclare la séance levée à 20h00.

Le secrétaire de séance

Le Directeur,

Julien CLAUDEL



Le 28 mars 2022

Pour l'Office de Tourisme – EPIC

Le Président

Emmanuel PARISSE

